



KARATÉ CLUB TARASCONN AIS

Information aux adhérents et parents

Objet : Protocole sanitaire rentrée saison 2020/2021 dans le contexte Covid-19 au Karaté Club Tarasconnais

Chères adhérentes et chers adhérents,

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes, sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants, sur l'ensemble du territoire exceptés Mayotte et la Guyane.

Toutefois, la Fédération nous recommande de tenir à jour une liste de présents à chaque cours et demande de maintenir un niveau de vigilance en respectant les conditions ci-dessous.

Avant l'arrivée : le rôle essentiel des adhérents

Surveiller l'apparition des symptômes éventuels

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'adhérent, dans la famille ou l'entourage, l'adhérent prendra la précaution de ne pas venir au dojo.

Aider au respect des gestes barrières

Les gestes barrières sont essentiels, il est primordial des les respecter scrupuleusement : port du masque, lavage des mains, mouchoirs jetables, utilisation des poubelles, etc.

Devant l'établissement et le dojo

Port du masque obligatoire pour les accompagnants et limitation du brassage.

Au sein de l'établissement et le dojo

Les règles de distanciation et gestes barrières

- ↳ **La distanciation physique n'est plus obligatoire** lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas.
- ↳ **La distance d'un mètre** entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.
- ↳ **Le lavage des mains** avec du savon ou gel hydro-alcoolique doit être fréquent.

Le port du masque

- ↳ **Porter son masque** dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement.
- ↳ **Retirer son masque** uniquement dans le cadre de la pratique.

Les vestiaires

L'utilisation des vestiaires et douches collectives n'est pas autorisée.

Pendant les cours

- ✦ Chaque adhérent doit apporter son propre équipement et protection (gants, protège-tibias...).
- ✦ Le matériel commun (boucliers, paos, pattes d'ours, armes factices etc...) doit être désinfecté avant et après chaque utilisateur.

Protocole d'utilisation des espaces sportifs de la ville de Tarascon-sur-Ariège

L'ensemble des indications notées dans ce document sont issues du « guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives » édité par le ministère chargé des sports en date du 16 juillet 2020.

Équipements sportifs couverts

Les portes d'entrées non automatiques resteront ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leurs surfaces.

Nettoyage et désinfection des locaux

Assuré par la collectivité :

Nettoyage quotidien et désinfection du Dojo 2 fois par jour (matin et 17h), lorsque celui-ci est utilisé par le collège et les associations, désinfection des points de passage, nettoyage et désinfection 2 fois par jour sur wc, communs au dojo et gymnase. Nettoyage (tapis et mur) + vestiaires 2 fois par jour à 6h et 17h.

Assuré par l'association :

Nettoyage du tatami après chaque groupe, désinfection des points de passage après chaque groupe, nettoyage et désinfection des wc après chaque groupe, communs au dojo et gymnase.

Bonne rentrée à toutes et tous.

Stéphanie Depresseux,
Présidente du Karaté Club Tarasconnais

Je soussigné(e), nom prénom
m'engage à respecter le protocole sanitaire, pendant la saison 2020/2021, dans le contexte Covid-19 au
Karaté Club Tarasconnais.

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)